



Compte-rendu conférence audio DDFIP 40 13/11/2020

Dans le cadre des conférences audio avec le DDFIP en présence des représentants des différentes OS de la Direction, M. ANOULIES nous a fait les déclarations suivantes :

Etat sanitaire dans le département des Landes à la date du mardi 10/11/2020

Contrairement à ce qui est annoncé par le ministre de la santé, notre département n'enregistre pas de baisse des cas positifs. Pour information, notre taux est de 340 cas pour 100 000 habitants (297 pour les 15-44 ans).

L'ARS 40 évoque des situations sanitaires inquiétantes dans les EHPAD.

12 personnes se trouvent en réanimation dont 2 patients transférés depuis la Région Auvergne-Rhône Alpes, des craintes se font jour pour une recrudescence des cas pour les 4 semaines à venir.

En matière de dépistage, 8600 tests ont été réalisés sur une période de 8 jours.

Au niveau de la DGFIP (au 12/11/2020), une "forte chute" des cas COVID a été enregistrée sur une semaine (de 403 à 310 cas COVID avérés).

48 339 collègues présents (51%), 17 389 en télétravail (18 %), 1 856 placés en ASA (personnes fragiles, septaines et autres situations) auxquels il faut ajouter ceux en arrêt maladie et en congés annuels (environ 27 000 agents).

Dans les Landes, on dénombrait sur 514 agents, 225 en présentiel (44 %), 96 en télétravail (19 %) et 186 absents.

A cela, il faut ajouter 2 septaines en cours et 10 cas COVID avérés.

- En cas de retour d'un agent testé positif dans les services à l'issue de la période d'isolement, un certificat médical d'aptitude à la reprise de l'exercice professionnel ne sera pas demandé (les chefs de services ont été briefés à ce sujet). L'agent concerné pourra malgré tout fournir un certificat médical si cette démarche peut le rassurer. En tout état de cause, une connexion sera établie entre son médecin traitant et le médecin de prévention de l'administration.
- Dans le cas d'un retour d'un cas contact le résultat du test sera demandé .Pour un conjoint cas contact c'est le résultat du second test qu'il faudra produire . Il sera demandé à ces agents de prévenir leur chef de service de la date effective de leur retour dans le service.

Il est quand même surprenant de constater que ,selon que l'on soit cas avéré ou cas contact négatif , la circulaire nationale prévoit une différence de traitement pour la reprise du travail...

En matière de télétravail au niveau de la DDFIP des Landes, 104 agents sont équipés pour télétravailler. Suite au recensement effectué par les chefs de services, 87 de nos collègues ont demandé à télétravailler; 56 d'entre eux ont pu être, à leur tour, équipés. Les 31 restant le seront dans les jours à venir.

La DDFIP 40 dispose encore d'un stock de 37 (26 + 11) d'ordinateurs portables ainsi que d'une petite réserve d'unités centrales teeny. En conséquence, tous les volontaires seront équipés.

M. ANOULIES annoncé qu'il ferait une réponse à la lettre ouverte de SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES 40 à destination des représentants du CHS-CT, en sa qualité de président de cette instance et que cette réponse serait également publiée sur le site ULYSSE 40.

Il a évoqué un décret ministériel publié le 10/11/2020 qui détaille la liste des personnes vulnérables qui doivent faire l'objet de mesures professionnelles particulières (sur la foi d'un certificat médical préalable obligatoire, ces dernières seront mises d'office prioritairement en télétravail; en cas d'impossibilité matérielle de télétravail, ces collègues verront leur poste de travail aménagé et sécurisé pour un retour en présentiel et bénéficieront d'une mise à disposition de masques chirurgicaux).

Nous avons demandé ce qu'il en était pour les personnes vivant avec des personnes fragiles : à ce jour la DGFIP n'a toujours pas statué sur le sujet.

Autre point évoqué par le DDFIP, la pause de 10 minutes généreusement accordée à chacun.es d'entre nous matin et après-midi.

Au niveau de DAGAS, cette pause, ainsi que la pause cigarette, devront dorénavant avoir lieu dans le patio intérieur et plus devant l'entrée des agents qui est partagée avec les contribuables ayant obtenu un rendez-vous.

En ce qui concerne les missions de la DGFIP, plus de 32 000 aides au fonds de solidarité ont été versées par nos services depuis le début de cette pandémie. Selon la direction, le peu de cas de fraudes détectées sur ces demandes ont été traitées...

Craignant un afflux de nouvelles demandes de FDS et un contrôle a priori plus soutenu, il a été demandé aux chefs de services de renforcer les équipes dédiées à cette mission. Concernant l'accueil, il est de nouveau assuré uniquement sur rendez-vous (plus d'accueil tout venant pour le moment) malgré les recommandations gouvernementales de laisser les services publics ouverts aux usagers.

La direction locale n'a pas reçu de consigne préfectorale pour le moment.

La réception sur rendez-vous est donc maintenue avec là aussi renforcement des équipes affectées à la réception : l'agent affecté au standard se consacre au standard, un agent va recevoir les usagers qui ont rendez-vous et les collègues reçoivent dans les box.

Un appel à candidatures pour les postes de conseillers aux décideurs locaux est en ligne sur ULYSSE. Il n'est pas encore proposé de poste dans notre direction, car la mise en place du premier SGC est prévue en septembre 2021. Les postes correspondants figureront lors du prochain appel à candidatures.

A ce propos, le Directeur Général a confirmé la localisation du SGC à SAINT SEVER malgré l'offensive politique de la nouvelle maire d' HAGETMAU et présidente de la communauté de communes Tursan-Chalosse. En guise de dédommagement, il lui sera accordé un Espace France Services à HAGETMAU.

[Communiqué intersyndical : Tenons-nous prêts !](#)